

Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	23
Absents :	10
Procurations :	7
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six avril deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Jean-Louis COSTE, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Dominique BEC), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Sabine MIRAL (pouvoir à Raymond BRALEY), Gulistan DINCEL (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Philippe ABINAL (parti à 19H15, pouvoir à Michel SOULIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Christian MAZUC), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absents excusés : Hakim GACEM, Virginie SEXTO, Jean-Luc PAULAT

Secrétaire de séance : Dominique BEC

DG/70-2024**Approbation de la convention de financement d'études et d'actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine entre la Ville d'Onet-le-Château, la FNCCR et les membres du groupement**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 avril 2024,

CONSIDERANT que la Ville d'Onet-le-Château dispose d'un patrimoine bâti important et varié, dont une part importante concerne du patrimoine scolaire et réalise chaque année des travaux importants concernant notamment le relamping, le remplacement de menuiseries, l'isolation de bâtiments, la rénovation d'installations techniques de chauffage.

CONSIDERANT que la ville fait de la rénovation de son bâti énergivore une priorité.

ENTENDU que le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE), 7, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), vise à faciliter le

développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France.

ENTENDU que dans le cadre du renouvellement du programme ACTEE en 2023, la FNCCR a lancé un nouvel appel à projets dénommé CHENE, dont l'objectif est d'engager des actions d'efficacité énergétique sur les bâtiments des collectivités.

ENTENDU que de même que lors des précédents appels à projets, ce dispositif se base sur une mutualisation des projets afin de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques du patrimoine des collectivités.

ENTENDU que les financements apportés par cet appel à projets doivent générer des actions concrètes permettant une baisse de la consommation énergétique ou, a minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée

ENTENDU que le programme permet de financer une partie des dépenses d'ingénierie (économies de flux, études, maîtrise d'œuvre...).

CONSIDERANT que Rodez agglomération constitue l'intermédiaire entre la FNCCR et ses partenaires (communes et associations), pilote la candidature des collectivités volontaires sur son territoire, perçoit les financements de la FNCCR puis rembourse les partenaires d'une partie de leurs dépenses sur justificatifs.

CONSIDERANT que la Ville d'Onet-le-Château, en lien avec Rodez agglomération, a candidaté à la deuxième saison du programme CHENE de la FNCCR en 2023.

CONSIDERANT que le groupement de Collectivités coordonné par Rodez agglomération a été récemment désigné lauréat de la deuxième saison du programme Fonds CHENE.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat entre le FNCCR et les membres du groupement.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 07 MAI 2024

Et de la publication le : 07 MAI 2024